

**Vous êtes une entreprise de travaux forestiers  
 Fibois Auvergne-Rhône-Alpes vous propose en 2023  
 en partenariat avec ses interprofessions territoriales**

**Une adhésion au Service Pro**

- Centralisation des documents obligatoires et de garantie de régularité de votre activité (attestation MSA, assurance).
- Transmission d'une carte d'adhésion et fiche adhérent attestant de la régularité de votre entreprise.
- Promotion des adhérents en service pro
- Diffusion à la demande des informations aux donneurs d'ordres.



**Une adhésion au Contrat d'engagement PEFC**

- Adhésion à une démarche d'amélioration de votre entreprise (environnement, sécurité, réglementation)
- Accompagnement et conseil du chargé de mission amont forestier en fonction de vos besoins.
- Accès à des subventions régionales (achat de matériel) ou départementales (aide installation)



**Pour adhérer : une seule et unique démarche,  
 un SEUL document**

**Vous êtes entrepreneur de travaux forestiers et déjà adhérent\* à Fibois Aura ou à une association d'ETF en AuRA:**

Vous souhaitez adhérer

- au Service Pro
- au contrat d'engagement PEFC
- au Service pro et au contrat d'engagement PEFC

75 € HT soit **90 € TTC (TVA à 20 %)**  
 30 € HT soit **36 € TTC (TVA à 20 %)**  
 90 € HT soit **108 € TTC (TVA à 20 %)**

Pièces à joindre avec le règlement libellé à l'ordre de Fibois AuRA

*Si service pro seul et service pro+contrat d'engagement PEFC*

- Pages 2 à 4 complétées, datées et signées (le cas échéant)
- Une attestation de responsabilité civile professionnelle annuelle
- Une attestation de régularité fiscale annuelle
- Attestation de formations des salariés / non salariés de l'entreprise (SST, AIPR, Certiphyto, et abattage dangereux). Ces attestations ne sont pas obligatoires mais nécessaires pour certains donneurs d'ordre.

*Si contrat d'engagement PEFC seul*

- Pages 2 à 3 complétées, datées et signées (le cas échéant)

**Vous êtes entrepreneur de travaux forestiers et non adhérent à Fibois Aura ou à une association d'ETF en AuRA:**

Vous souhaitez adhérer

- au Service Pro
- au contrat d'engagement PEFC
- au Service pro et au contrat d'engagement PEFC

190 € HT soit **228 € TTC (TVA à 20 %)**  
 55 € HT soit **66 € TTC (TVA à 20 %)**  
 220 € HT soit **264 € TTC (TVA à 20 %)**

Pièces à joindre avec le règlement libellé à l'ordre de Fibois AuRA

*Si service pro seul et service pro+contrat d'engagement PEFC*

- Pages 2 à 4 complétées, datées et signées (le cas échéant)
- Une attestation de responsabilité civile professionnelle annuelle
- Une attestation de régularité fiscale annuelle
- Attestation de formations des salariés / non salariés de l'entreprise (SST, AIPR, Certiphyto, et abattage dangereux). Ces attestations ne sont pas obligatoires mais nécessaires pour certains donneurs d'ordre.

*Si contrat d'engagement PEFC seul*

- Pages 2 à 3 complétées, datées et signées (le cas échéant)

**A retourner par courrier avec le règlement à Fibois Auvergne-Rhône-Alpes - 10 Allée des Eaux et Forêts - 63370 LEMPDES**

\* L'adhésion sera vérifiée auprès des associations concernées

## A remplir obligatoirement

### Données qui vont apparaître dans l'annuaire

Entreprise : .....

Siret : .....

Adresse siège social : .....

.....

.....

Téléphone : ..... Mail entreprise : .....

### Données non diffusées

Contact (Nom // Prénom) : .....

Fonction dans l'entreprise : .....

Adresse (si différente de l'entreprise) : .....

.....

Téléphone (ligne directe) : ..... Portable : ..... Mail personnel : .....

Rayon d'intervention : .....

### **Votre métier (cochez la case correspondante):**

#### Récolte de bois

- Abattage manuel
- Abattage mécanisé
- Débardage par porteur
- Débardage par câble mat
- Débardage par skidder
- Traitement phytosanitaire des souches / bois abattus

#### Pépinières / Négoce de plants forestiers

- Production de plants
- Vente de plants forestiers

#### Vente fournitures / produits

- Vente de fournitures forestières
- Vente de produits phytosanitaires

#### Transport de bois

- En tant qu'ETF je ne transporte que mes propres bois

#### Travaux autres

- Transformation bois de chauffage
- Travaux publics (entretien, réalisation de voiries forestières)
- Transformation de bois énergie (broyage plaquette)

#### Préparation à la plantation

- Mise en andain
- Dessouchage
- Sous solage
- Potets / Pelle
- Broyage
- Labour
- Scarification

#### Plantation

- Plantation manuelle (mise en place de plants)
- Plantation mécanisée (mise en place de plants)
- Mise en place de protection gibier

#### Suivi de plantation

- Elagage
- Dépressage manuel
- Dégagements de plantation manuels
- Taille de formation
- Gyrobroyage (dégagement / débroussaillage)
- Dépressage mécanisé
- Ehoupage
- Traitement phytosanitaire

#### Achat / Vente de bois sur pied

- |                                   |                             |                             |
|-----------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> Feuillus | <input type="radio"/> achat | <input type="radio"/> vente |
| <input type="checkbox"/> Résineux | <input type="radio"/> achat | <input type="radio"/> vente |

#### Achat / Vente de bois bord de route

- |  |                             |                             |
|--|-----------------------------|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> Bois de chauffage (billons) | <input type="radio"/> achat | <input type="radio"/> vente |
| <input type="checkbox"/> Bois d'industrie - Feuillus | <input type="radio"/> achat | <input type="radio"/> vente |
| <input type="checkbox"/> Bois d'industrie - Résineux | <input type="radio"/> achat | <input type="radio"/> vente |
| <input type="checkbox"/> Bois d'œuvre - Feuillus     | <input type="radio"/> achat | <input type="radio"/> vente |
| <input type="checkbox"/> Bois d'œuvre - Résineux     | <input type="radio"/> achat | <input type="radio"/> vente |
| <input type="checkbox"/> Plaquette forestière        | <input type="radio"/> achat | <input type="radio"/> vente |

## Engagements de l'entreprise

### Général

Je m'engage à avertir, dans les plus brefs délais et par courrier avec accusé de réception, le gestionnaire des services de tout changement pouvant survenir au sein de mon entreprise susceptible de modifier et/ou d'altérer les informations la concernant.

### Contrat d'engagement PEFC

J'engage mon entreprise pour **5 ans** à

- **Participer à la certification de la gestion forestière durable PEFC pour l'ensemble de mon activité.** Ma participation sera reconduite tacitement tous les cinq ans sous réserve de l'acquiescement de ma contribution, et sauf dénonciation de ma part par courrier au moins 3 mois avant la date d'expiration.
- Respecter les **règles de la gestion forestière durable définies dans les PEFC/FR ST 1003-1 : 2016, PEFC/FR ST 1003 2 : 2016, PEFC/FR ST 1003-3 : 2016** et les règles de la certification forestière régionale et de groupe définies dans le PEFC/FR ST 1002 : 2016 ;
- **Faciliter la mission du personnel de PEFC AURA et de l'organisme certificateur** amenés à effectuer des contrôles de conformité et les **autoriser à cet effet à titre confidentiel à consulter tout document utile** relatif à mon activité en lien avec ma participation au système PEFC;
- **Mettre en place les actions correctives** qui me seront demandées par PEFC AURA en cas de pratiques forestières non conformes, sous peine d'exclusion de ma participation à la certification forestière ;
- Accepter que ma participation soit publique ;
- **Régler la contribution financière** relative à ma participation au système PEFC.
- Accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence **les règles de gestion forestière durable** (PEFC/FR ST 1003-1 : 2016, PEFC/FR ST 1003-2 : 2016, PEFC/FR ST 1003-3 : 2016) sur lesquelles je me suis engagé **pourront être modifiées** ; une fois informé de ces changements, je pourrais poursuivre mon engagement (par accord tacite) au sein de PEFC, ou mettre fin à ma participation par courrier adressé à PEFC AURA ;
- **Mettre à jour auprès de FIBOIS AuRA, qui les transmettra à PEFC AURA, les informations relatives à ma participation** en cas de modification de ma situation ou à sa demande ;
- **Conserver, sur une durée minimum de 5 ans, les documents me permettant de justifier du respect de mes engagements**, notamment les justificatifs de formation, les contrats de prestations travaux forestiers, les échanges de courriers, etc. ;
- **En cas de retrait volontaire ou d'exclusion, j'ai bien noté que je ne pourrai pas de nouveau participer à PEFC pendant une période fixée** par PEFC AURA.
- Je demande l'usage du logo PEFC de PEFC AURA et m'engage à les utiliser uniquement sur les documents et supports hors produits (par exemple : contrats de prestation, factures, site internet, signalétique en forêt, documents de communication,...)

### Spécifique Service Pro

- J'autorise le gestionnaire des services à transmettre à mes clients une copie de ma carte professionnelle ainsi que l'ensemble des documents ayant servi à sa validation dans le cas où le client en exprimerait la demande.
- J'autorise ma compagnie d'assurances à transmettre à FIBOIS AuRA l'ensemble des informations dont il pourrait avoir besoin pour la validation de Service pro
- Je mandate Fibois AuRA afin de collecter pour le compte de mon entreprise les documents issus de la MSA.

**Nom et Prénom**

**Date et signature obligatoire**

**Attestation sur l'emploi des salariés (cochez la case qui convient)**
**J'atteste sur l'honneur :**

- Notre entreprise **n'emploie pas** de salariés.
- Notre entreprise **n'emploie actuellement aucun salarié originaire d'un pays hors « EEE »**, ni ressortissants d'un état « EEE » en période transitoire, soumis à autorisation de travail en France. (Espace Economique Européen)

*Je m'engage à informer immédiatement le donneur d'ordres du recrutement de tels salariés et à lui transmettre les informations et documents demandés par la réglementation en vigueur. (Tableau ci-joint).*

- Notre entreprise **emploie actuellement au moins un salarié originaire d'un pays hors « EEE »** ou d'un état « EEE » en période transitoire, soumis à autorisation de travail en France mentionné à l'art. L5221-2 du Code du Travail.

LISTE DES SALARIES ETRANGERS, SOUMIS A AUTORISATION DE TRAVAIL EN FRANCE, ETABLIE A PARTIR DU REGISTRE UNIQUE DU PERSONNEL (art. 8254-2 du Code du Travail)

Nom	Prénom	Date d'embauche	Nationalité	Type ID*	Numéro ID**

Les salariés de votre entreprise se voient systématiquement remettre des bulletins de paie conformes aux dispositions de l'article R.3243-1 du code du travail français

\*Type ID : Type du titre valant autorisation de travail (Carte de séjour, carte de résident, carte de séjour temporaire).

\*\*Numéro ID: Numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

Je déclare avoir pris connaissance de l'Article 441-7 du Code Pénal.

**Nom et Prénom**

**Date et signature obligatoire**

**A retourner par courrier avec le règlement à**

**Fibois Auvergne-Rhône-Alpes**

**10 Allée des Eaux et Forêts**

**63370 LEMPDES**

**Vos contacts : Samuel Resche - 04 73 16 59 79 // 06 37 24 87 78**

**Florence Malhière/Neige - 04 73 16 59 79**